

**QUEL EMPLOYEUR ?**

Avant de lancer la procédure de recrutement, il convient de bien identifier qui sera l'employeur, en fonction de la nature du financement de la thèse.

L'établissement gestionnaire des fonds détermine l'employeur du futur doctorant (Ulille, CNRS, autres...)

En cas de cofinancements impliquant des projets ANR, ou européens, ce sera l'établissement gestionnaire de ces fonds spécifiques qui recrutera le doctorant, les dépenses n'étant pas éligibles si le porteur du projet n'est pas employeur (ex : une thèse cofinancée Ulille/ANR en gestion CNRS ==> employeur : CNRS)

**QUEL TYPE DE RECRUTEMENT ?**

TYPE DE CONTRAT	CONDITIONS	DOSSIER A UTILISER	CONTACT SERVICE RH
CONTRAT DOCTORAL	La rémunération brute est de <b>1 975 € minimum</b> au 1/09/22 La <b>durée</b> de financement est <b>égale à 3 ans</b> Quel que soit le type de financement : Ulille, Contrat de Recherche, ANR, Interreg, ITN, I-SITE...	Dossier recrutement RH Enseignant	Service RH Enseignants
CDD	La rémunération brute est de <b>1 975 € minimum</b> au 1/09/22 La <b>durée</b> de financement est <b>inférieure à 3 ans</b> (cette condition inclut les financements de 18 mois sur cotutelles de thèses) Quel que soit le type de financement : Ulille, Contrat de Recherche, ANR, Interreg...	Dossier recrutement RH BIATSS	Service RH BIATSS

**NB** : le minimum de ressources exigé par l'école doctorale pour l'inscription ne porte que sur les revenus ne faisant l'objet d'aucun contrat de travail, et ne peut en aucun cas s'appliquer pour un recrutement sur CDD

**QUEL COUT ?**

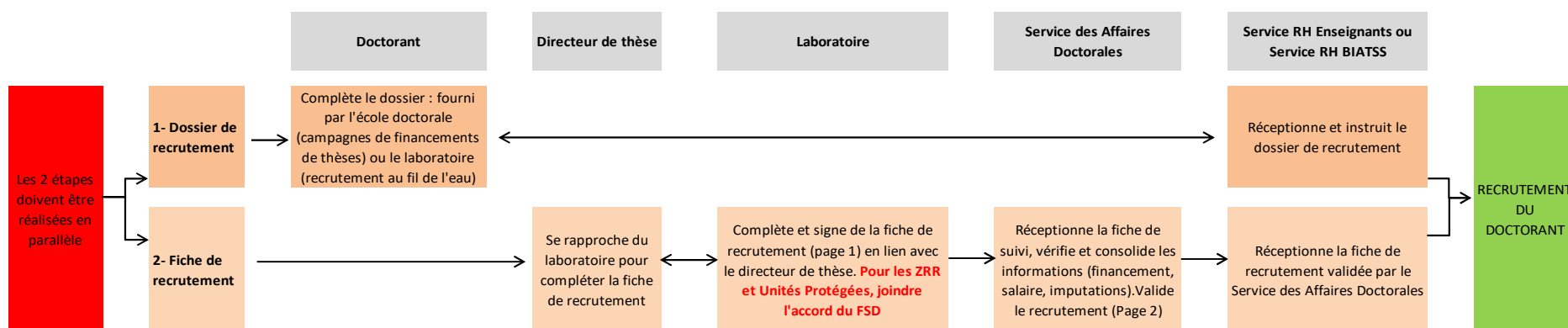
A compter du 1er septembre 2022, la rémunération minimale des doctorants sera de 1 975 € bruts (coût chargé mensuel d'environ 2 785 € pour l'Université de Lille)

Soit 100 260 € pour un contrat doctoral financé par l'Université de Lille sur 3 ans

En cas de recrutement sur CDD BIATSS dont la durée est inférieure à 13 mois (renouvellements compris), le budget devra intégrer 10 % de prime de fin de contrat

## QUI FAIT QUOI ?

Une fois le type de recrutement défini, **ce dernier ne pourra être finalisé qu'après validation des 2 étapes ci-dessous** qui sont à réaliser en parallèle, la 1ère concerne le dossier de recrutement et la 2ème concerne la fiche de recrutement qui accompagne le dossier :



### NB :

Accès aux ZRR et Unités Protégées : **la date de recrutement ne peut être antérieure à l'avis du FSD**

Financements hors université de Lille : **les crédits doivent être ouverts et disponibles au moment du recrutement**

### CONTACT :

Service des Affaires Doctorales  
 Direction d'Appui à la Recherche (DAR)  
 Campus Cité Scientifique – Bâtiment A3  
[affaires-doctorales@univ-lille.fr](mailto:affaires-doctorales@univ-lille.fr)